

Aide à la formation dans le cadre du parcours vers l'emploi d'une personne handicapée

Financier(s) :
- AGEFIPH

Public(s) :
- Demandeur d'emploi

Objectifs

Permettre à une personne handicapée d'acquérir, par la formation, les compétences nécessaires pour un accès durable à l'emploi. (mobilisation, remise à niveau, pré-qualifiantes, qualifiantes, certifiantes, ou diplômantes)

Montant

Le montant de l'aide est fonction des cofinancements prévus ou obtenus au titre des dispositifs mobilisables dans le droit commun. L'aide peut couvrir l'intégralité du coût pédagogiques de la formation si aucun financement ne peut être mobilisé au titre des dispositifs de droits commun.

Modalités

L'aide est prescrite par le conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale.

L'aide est accordée afin de financer les coûts pédagogiques de la formation.

L'aide est renouvelable à chaque nouvelle entrée en formations si les conditions d'éligibilités sont réunis.

Public

Demandeurs d'emploi handicapés inscrits ou non à Pôle Emploi (lorsque la durée de la formation est supérieure à 40 heures)

Demandeurs d'emploi handicapés inscrits à Pôle Emploi (lorsque la durée de la formation est inférieure à 40 heures)

Où s'adresser ?

- [Pôle emploi](#)
- [Cap emploi](#)
- [Missions locales](#)